

# Les modalités du programme Référez-un-ami

---

En acceptant les modalités du programme Référez-un-ami, vous nous autorisez à transmettre votre numéro de téléphone Public Mobile à l'ami qui vous a invité à vous abonner à nos services. Votre numéro de téléphone figurera dans son compte libre-service, à la page *Récompenses*. Nous ne le transmettrons à personne d'autre qu'à la personne qui vous a invité.

Nous affichons votre numéro de téléphone dans le compte libre-service de votre ami pour qu'il sache exactement qui, parmi ceux qu'il a invités à s'abonner à nos services, lui a permis d'obtenir une Récompense Référez-un-ami récurrente.

Votre numéro de téléphone figurera dans la section *Récompense Référez-un-ami* de la page *Récompenses* tant et aussi longtemps que votre ami demeurera admissible à cette récompense pour vous avoir recommandé nos services. Pour qu'il demeure admissible à la récompense, vous devez payer le solde de votre compte chaque mois et maintenir votre service actif. Si vous désactivez votre téléphone, votre numéro de téléphone sera retiré du compte de votre ami de façon permanente.

En acceptant ces modalités, vous convenez que vous ne pouvez recommander nos services qu'à des personnes avec lesquelles vous avez un lien personnel ou familial, conformément à la Loi canadienne anti-pourriel. Vous convenez également que vous ne pouvez ni vous inviter vous-même ni inviter un client actuel de Public Mobile à s'abonner à nos services.